



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fermeture d'une classe de maternelle à Véron

Question écrite n° 16268

Texte de la question

M. Julien Odoul alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la fermeture d'une des trois classes de l'école maternelle de la commune de Véron, dans l'Yonne. En février 2024, la carte scolaire annoncée dans l'Yonne a été marquée par de nombreuses suppressions de postes et des fermetures de classe. La situation de la commune de Véron s'avère être spécifique et très préoccupante. En effet, le directeur académique des services de l'éducation nationale dans l'Yonne a récemment indiqué que parmi les trois classes de l'école maternelle de Véron, l'une d'entre elles allait prochainement fermer. Bien que ce dernier se satisfasse d'une structure pédagogique de 47 élèves (donnée qui a évolué à 49 élèves avec l'arrivée de nouveaux habitants) pour deux classes concernant la rentrée scolaire 2024-2025, cela ne représente en aucun cas une offre scolaire et un enseignement de qualité. En réalité, rien ne semble justifier la fermeture de cette classe pour plusieurs raisons. D'une part, la croissance démographique de la commune avec l'arrivée future de nouveaux résidents et l'augmentation du nombre de naissances (au nombre de sept en 2021 et vingt en 2022) et d'autre part, l'accueil par la municipalité d'une classe du dispositif « ULIS » depuis la rentrée scolaire 2020-2021 ouverte à la demande du rectorat ainsi que les moyens alloués par la commune à celle-ci témoignent de l'importance de maintenir cette troisième classe de maternelle. Enfin, il apparaît nécessaire de préciser que l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Sens 1 a été en arrêt pendant trois semaines, ce qui a rendu impossible toute tentative de défendre le dossier et de faire valoir les arguments de la municipalité de Véron. Les Français de la ruralité doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement de qualité et de proximité, au même titre que n'importe quel autre quartier dit propriétaire. À ce titre, l'injustice subie par la commune et les familles de Véron doit être réparée. Pour toutes ces raisons, il lui demande d'intervenir dans les plus brefs délais afin de réviser la carte scolaire et de maintenir la classe maternelle de la commune de Véron.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16268

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2004

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)